

## REGLEMENT CHALLENGE - ARIÈGE, TERRE DE TRAILS



# TERRE DE TRAILS

## - ARIÈGE -

### ***Les épreuves retenues pour le Challenge des Sommets 2017 - Ariège Terre de Trails sont :***

- 16/4 : Trail des Citadelles – 70 km
- 17/6 : Trail des Crêtes – 52 km
- 19/8 : Marathon du Montcalm – 42,5 km

### ***Les épreuves retenues pour le Challenge du Patrimoine 2017 - Ariège Terre de Trail sont :***

- 19/02 : Trail du Maquis à Dun - 28 km
- 19/03 : Trail de la Courbière à Tarascon - 23 km
- 16/04 : Trail des Asperges à Gaudies - 15 km
- 14/05 : Trail de Dalou - 12,5 km
- 11/06 : Trail de la cascade d'Ars - 27 km
- 23/07 : Trail de la Dent d'Orlu - 14 km
- 27/08 : Trail de l'Hospitalet - 16 km
- 9/09 : Trail de Roquefort les Cascades - 25 km
- 15/10 : Tour du Lac de Montbel - 15 km
- 1/11 : Trail des Orris à Laroque d'Olmes - 19 km

Chaque année une rotation entre les différentes épreuves aura lieu dans le respect des principes de l'ADN du challenge.

## 1) Général

Les coureurs s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du challenge ariègeois.

Tous les coureurs seront licenciés ou en possession d'un certificat médical conformément aux statuts de la FFA. Aucun frais d'inscription supplémentaire ne sera demandé aux coureurs.

Le non-respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera automatiquement le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

Les coureurs s'engagent à respecter l'environnement. Tout coureur pris en train de jeter des détritiques sur les sentiers, tout coureur ne respectant pas le balisage, tout coureur manquant de respect à un ou plusieurs organisateurs ne sera pas classé sur le challenge.

L'ADN de ce challenge est :

- représentativité des différents territoires ariègeois
- harmonisation du calendrier sur l'année pour proposer une course par mois
- la convivialité tout en réalisant des performances sportives
- la sécurité
- le balisage
- le respect et la découverte de l'environnement
- la mutualisation de moyens entre organisateurs
- élément fédérateur permettant de créer du lien entre organisateurs et entre coureurs

## 2) Dopage

Tout coureur ayant fait l'objet d'un contrôle positif au cours de l'année, sera automatiquement déclassé de l'épreuve et du classement provisoire ou final du Challenge et ne pourra pas prendre part aux autres épreuves de ce challenge.

Des contrôles inopinés pourront être effectués sur les différentes épreuves.

## 3) Nombre d'épreuves retenues

Pourront prétendre à être classés au challenge Ariègeois tous les coureurs ayant terminé au moins 2 épreuves sur les 3 proposées en ultra ou au moins six épreuves sur le challenge trails courts. L'addition de points en fonction des résultats sera la règle pour le classement final du challenge.

## 4) Classement général

Les vainqueurs du challenge seront celles et ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de toutes les courses. Les 2 meilleurs résultats seront retenus sur la formule « Ultra s ». Les 6 meilleurs résultats seront retenus sur la formule « trails courts ». En cas d'égalité, le vainqueur sera celle ou celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des courses communes en tenant compte du barème

ci-dessous.

Le barème des points attribués sera identique quel que soit l'épreuve :

1er : 1000 points

2eme : 960 points

3eme : 920 points

4eme : 890 points

5eme : 860 points

6eme : 830 points

7eme : 800 points

8eme : 770 points

Etc...

Un point sera attribué à tous les concurrents au-delà de la 150<sup>e</sup> place.

Le classement général du Challenge des Sommets sera effectué par catégorie et par sexe.

Le classement général du Challenge du Patrimoine sera effectué par catégorie et par sexe.

Un concurrent conservera sa catégorie initiale tout au long du challenge du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

En cas d'égalité finale, les coureurs seront départagés :

-1 : par leur meilleure place lors d'une manche au challenge ariègeois

-2 : par leur meilleure deuxième place lors d'une manche au challenge ariègeois

-3 : par leur date de naissance (le plus âgé, obtiendra la meilleure place)

Dotation du classement final :

Les trois premiers des 2 catégories individuelles (scratch homme, scratch femme) du classement final, à l'issue des épreuves, recevront une dotation.

Le premier par catégorie (homme/femme) des deux challenges recevra une dotation de produits ariègeois, forfaits, activités de pleine nature...

Les coureurs (homme/femme) qui auront participé à l'ensemble des courses d'un Challenge seront récompensés.

La remise des récompenses se déroulera lors d'une soirée spéciale.

## 6) Litiges

Tous les litiges liés au présent règlement seront soumis aux avis de la CDCHS qui tranchera.

La décision sera sans appel. En cas de manquement ou de faute grave, tout coureur ou organisateur pourra être exclu du challenge.

## 7) Couverture Photo, Télévision, Vidéo et Droits

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le challenge ariégeois, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## 8) CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète.

## 9) Précisions diverses

Les organisateurs et participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepter en ces termes et conditions le présent règlement. Tout concurrent accepte la publication du fichier des résultats des challenges. La simple participation d'un concurrent aux challenges vaut acceptation de ce règlement.

## 10) Résultats

Les résultats provisoires seront publiés sur le site <http://cdchs09.fr/> dans la semaine suivant chaque épreuve.

## 11) Contact et informations

Pour toute information concernant le déroulement des challenges 2017, contactez la commission des courses hors stade par mail : [contact@cdchs09.fr](mailto:contact@cdchs09.fr)